

**CONSEIL PORTUAIRE DE TOULON-LA SEYNE-BREGAILLON**

**Séance du 27 juin 2023  
Compte-rendu**

COMPOSITION : 19 titulaires – 18 suppléants (Quorum : 13)

**PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 19**

**TITULAIRES : 12**

Mme Geneviève LEVY, Présidente,  
M. Joseph MINNITI, représentant la ville de la Seyne,  
M. Anthony AJELLO, représentant le personnel de la Concession Commerce CCIV,  
M. Thomas LEGALL, représentant le personnel de la Concession Plaisance CCIV,  
M. Thierry PATIN, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,  
MM. Yann BROUILLARD et Olivier VINCENS, usagers désignés par l'Autorité Portuaire,  
MM. Stéphane BOZZANO et Mario IBARES, usagers désignés par la CCIV,  
MM. Bernard MOGIN, Robert VOLSYS et Marc PROTIN, représentants le CLUPIPP.

**SUPPLÉANTS : 6**

M. Olivier CAVALLO, représentant la CCIV, Concession Plaisance,  
M. Jérôme BOSI, représentant le personnel de la Concession Commerce CCIV,  
M. Stéphane CHEBIL, représentant le personnel de la Concession Plaisance CCIV,  
MM. Philippe LE SAUSSE et Romain CONSTANT, usagers désignés par l'Autorité Portuaire,  
M. Gérard MEZOU, représentant le CLUPIPP.

**POUVOIRS : 1**

M. Sébastien FERNANDEZ, donne un pouvoir à M. Olivier VINCENS,

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Jean-Yves FILANCIA, usager désigné par le CDPMEM,  
M. Xavier QUENET, représentant la ville de SAINT-MANDRIER,

**INVITES :**

MM. Lionel MOSNIER, Capitainerie,  
Mmes Christine ROSSO, Laurence NEID, Céline TAMBON, Fanny BARDIN, Manon BEUTIN et MM. Jean-Christophe BARBAGELATA, Jean-Luc ZVUNKA, CCIV,  
CV : M. Sébastien ROSIER, Commandant de la Base Navale,  
M. Jacques BAZIN, BASE NAVALE,  
M. Martial GENEVET, DOUANES,  
M. Florent MOUCHEGHIAN, GENDARMERIE MARITIME,  
M. Lilian RAHYR, ENVISAN,  
M. Christophe ARNAL, Bateliers de la côte d'azur,  
M. Jean-Philippe MONNOT, CEGELEC,  
Mme Sabine COLL et Guy HILY, FVANE,  
M. Yvon LEGRAS, SNPM,  
M. Philippe BOUYRIE, SNSM,

**MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :** MM. Alexis VILLEMIN, Alain GAUBERT, Jean-Philippe LE FUR, Christopher ACKLAND, Franck MAMINO, François GOMEZ, Guillaume GILI, Gabriel REMOLEUR et Mmes Rebecca AREND, Virginie DADOUN.

Madame LEVY, Présidente du Conseil Portuaire de Toulon-La Seyne-Brégaillon, ouvre la séance à 10h00. Dix-neuf membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls quatorze votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs BOSI, CHEBIL, LE SAUSSE, CONSTANT et MEZOU ne voteront pas.

## I – APPROBATION DU COMPTE RENDU

- ✓ Séance du 20 octobre 2022 - **Vote**

La Présidente demande si le dernier compte rendu appelle des commentaires. En l'absence de remarques le Compte rendu est approuvé.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

## II – AFFAIRES GENERALES

### 1. Rapports d'activité TPM

- ✓ Rapport d'Activité 2022 Lazaret/Manteau/Tamaris/Balaguier

Monsieur LE FUR rappelle que ce port a vocation à être concédé au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il revient sur les travaux qui ont permis de reprendre l'ensemble des pontons du port, pour 1,7 million d'euros. Le nombre de nuitées passager a été impacté par ces travaux. Il rappelle que le port est certifié « Ports Propres » depuis 2019.

- ✓ Rapport d'Activité 2022 Toulon hors-concession

Monsieur ACKLAND annonce que l'activité stationnement est en progression en 2022 de 27%. Le nombre de jour-escale a augmenté de 4%. Les recettes de droit de port ont augmenté de 14%. Les recettes de Redevance de Stationnement et d'Amarrage ont légèrement diminué. Au total, les recettes ont augmenté de près de 11%.

### 2. Rapports d'activité du Concessionnaire

- ✓ Concession Plaisance 2022

Madame ROSSO annonce une progression de 2% du chiffre d'affaires, avec une masse salariale qui a augmenté de 24%. Les sommes d'investissement sont limitées du fait de la fin de la concession. Les achats ont augmenté de 19% à cause du prix de l'énergie. Le résultat net est de -0,8 million d'euros. Le nombre de salariés est toujours de 38 équivalents temps plein. Elle annonce une baisse modérée du nombre d'annuels et une augmentation du nombre de passages. Madame NEID revient sur la participation au Cannes Yachting Festival, le soutien des régates nautiques, le renouvellement des apéros-ponton et un effort d'accompagnement à la sensibilisation sur l'environnement. Concernant la satisfaction des clients, elle annonce 92% de satisfaction clients plaisance annuels et 95% de satisfaction clients plaisanciers de passage. Elle indique une augmentation de 7,6% concernant la domanialité.

Monsieur BARBAGELATA revient sur les investissements majeurs avec la station d'avitaillement, la cale de halage de Saint-Mandrier, les locaux techniques de Saint Louis du Mourillon et le traitement des affouillements. Il annonce que Saint Louis est maintenant certifié « ports propres actifs en biodiversité », comme l'ensemble des ports de la CCIV.

Madame ROSSO revient sur les actions en termes de sécurité-sureté, avec une sécurisation des sites 24h/24 par un opérateur PC, le traitement des signaux faibles et sensibles pour identifier les

risques et le déploiement du dispositif douanier pour le contrôle migratoire des personnes à bord des navires de plaisance.

✓ Concession Commerce 2022

Madame ROSSO revient sur le chiffre d'affaires qui a augmenté de 17% (après-COVID et récupération de nouveaux flux). La masse salariale a augmenté de 11%. Le résultat net augmente de 425% par rapport à 2021, à 1,4 millions d'euros. Le nombre de salariés est de 89 équivalents temps plein. Le nombre de passagers a augmenté en croisières et ferries. Le car-carrier et le fret conventionnel et vrac ont également augmenté.

Madame NEID annonce la reprise de certains salons et des rencontres avec les acteurs de la logistique et de l'industrie. Le chiffre d'affaires domanial Commerce 2022 est de 2,3 M€ (+ 12% vs 2021). Elle revient sur 6 lots qui arrivent à échéance et vont être mis en concurrence et un appel à manifestation d'intérêt a été lancé.

Monsieur BARBAGELATA annonce que la voie ferrée a été réactivée depuis la gare avec de premiers trafics en 2023. Il annonce la poursuite du projet MARITIMO (Sécurité : surveillance, trafic et marchandises, gestion de crise et application météo marine) et le dépôt de 3 candidatures par la CCIV concernant les nouvelles énergies (hydrogène et turbine houlomotrice). En termes d'aménagement, il revient sur la réhabilitation du transformateur du terminal Toulon Côte d'Azur, l'achat de nouveaux RX et détecteurs d'explosifs pour l'accueil des têtes de lignes au môle d'armement, la Sécurisation des aménagements à l'entrée du port de Brégaillon, l'achèvement des travaux du Parking sursol et la mise en place de groupes électrogènes durant la période de tension du réseau national. Il revient sur le diagnostic initial environnemental du terminal TCA pour la mise en place de la norme « ports propres Commerce ».

Madame ROSSO revient sur l'Audit du ministère des transports sur le site de Brégaillon avec aucune non-conformité et 3 points forts (gestion de crise, vidéo protection 24/24, organisation de la sureté), sur l'opération « zéro délinquance » sur TCA (départ Corse) organisée par la Préfecture du Var avec le concours de la police nationale, gendarmerie maritime et les douanes : concours des chiens, recherche d'explosifs, stupéfiants, faux billets. Elle s'arrête sur les 700 armes de catégories C et D découvertes en 2022 sur TCA.

Monsieur VOLSYS revient sur la station d'hydrogène prévue sur Brégaillon. Monsieur BARBAGELATA annonce que le projet est toujours d'actualité et suit son cours. Monsieur VILLEMIN précise qu'un travail a été fait avec le ministère des armées.

### **3. Concession Plaisance : Avancement**

Monsieur ACKLAND annonce que la procédure de renouvellement de la Délégation de service public touche à sa fin. Les offres finales sont en cours d'analyse pour une décision prévue pour le troisième trimestre.

### **4. Convention de participation financière à l'élaboration du Schéma Directeur De L'Axe Méditerranée Rhône Saône (Mers) - Vote**

Monsieur VILLEMIN revient sur les ambitions du Schéma qui est d'élaborer un document de coordination (L 5312-12 du Code des Transports) concerté et partagé des acteurs portuaires de la Bourgogne à la façade méditerranéennes. Ce schéma directeur ambitieux traitera des questions énergétiques, d'infrastructures, de biodiversité, de sobriété, ...

Il est proposé de prendre en charge une partie du financement du pilotage opérationnel (entre 12 676 € et 18 109 €). Madame ROSSO précise que cette démarche est partagée par la CCIV.

AVIS : FAVORABLE  
(Unanimité)

## **III – SITE DU LAZARET / MANTEAU / TAMARIS / BALAGUIER**

- ✓ Réhabilitation des pontons plaisance

Monsieur LE FUR revient sur l'enjeu du projet qui est de remédier à la dangerosité des pontons plaisance pour un coût de 1 700 000 € HT, porté par le budget principal de la Métropole et une aide du Département. Les travaux sont terminés à l'exception du portail ponton F.

- ✓ Modification de la clôture du cirque

Il poursuit avec cette légère modification afin de faciliter l'exploitation.

- ✓ Mise en conformité du Bureau du port

Il annonce qu'une réflexion est engagée afin de mettre aux normes les locaux qui ne respectent pas totalement les obligations réglementaires. Deux espaces supplémentaires pour une surface d'environ 56 m<sup>2</sup> doivent être rajoutés pour un montant estimé à 200 000 euros.

- ✓ Traitement des terre-pleins

Madame AREND annonce le traitement de surface des terre-pleins du port (3000 m<sup>2</sup> répartis en 3 zones). Elle revient sur les comblements des nids de poules du village des pêcheurs. Les travaux sont réalisés entre mai et septembre pour un montant total de 50 000 €HT.

- ✓ Dragage de l'apponement des Sablettes

Elle poursuit avec les 1 200 m<sup>3</sup> de sédiments à retirer pour atteindre un tirant d'eau de 1.80m. Le protocole de suivi est réalisé selon la déclaration environnementale. Le ressuyage des matériaux est fait au port du Lazaret avant le transfert au CPEM d'Envisan. Le montant des travaux est de 400 000€HT.

Monsieur MINNITI se félicite des investissements réalisés sur le port du Lazaret.

Monsieur LE SAUSSE demande si le dragage sera effectué tous les ans. Monsieur VILLEMIN précise que ce ne sera pas le cas, avec un rythme habituel de 10 ans.

Monsieur PROTIN précise qu'il ne s'agit que d'un dragage de l'apponement des navettes et non du reste du port.

- ✓ Commission Nautique Locale des Sablettes du 25 mai

Monsieur MAMINO revient sur cette réunion tenue le 25 mai 2023 afin d'apporter de la lisibilité et de la sécurité dans ce chenal étroit à la demande des marins du réseau Mistral. (Transport de 1500 à 4500 passagers / jours, jusqu'à 52 liaisons quotidiennes en haute saison dont une partie se font de nuit). La décision de la CNL est un avis favorable. Les espars ont déjà été remplacés par des bouées. Un balisage en dotant l'ensemble des feux du chenal de rythmes plus facilement perceptibles sera mis en place à l'essai pour une période d'un an par TPM à partir de septembre 2023.

#### **IV – CCIV – CONCESSION COMMERCE**

- ✓ Point d'activités et projets

Madame ROSSO annonce que le chiffre d'affaires croît de 19% au premier trimestre, avec le doublement de l'activité Car carrier et fret. Le taux d'absentéisme est de 5% en ce début d'année. Elle annonce le démarrage des travaux d'aménagement au 2ème trimestre 2023 avec le déploiement d'un détecteur d'explosifs mobile pour TCA afin de tester les passagers véhicules et leurs bagages (obligatoire au-delà de 350 000 pax) et l'audit du ministère des transports en mai 2023 du môle d'armement qui n'a abouti à aucune non-conformité et 2 points forts (organisation management de la sureté pour l'humain et le matériel et qualité de la revue documentaire).

Elle revient sur le développement des activités commerciales avec 2 nouveaux trafics RoRo, 3 trafics imports/exports vrac et conventionnels et de nouveaux trains pour le trafic maritime.

Concernant les investissements, elle annonce 4,5 M€ pour 2023/2025 avec 1,7 M€ de subventions, pour la rénovation du terminal colis lourds, le déménagement de la base vie dockers et l'aménagement de l'accueil des passagers sur TCA.

Concernant l'innovation, elle s'arrête sur la réduction des nuisances avec la mise en place de l'exploitation CENAQ, le déploiement d'un groupe électrogène hydrogène (STANDBHY, 1ère dans un port français), et la réduction de bruits. Elle annonce que 6 candidatures ont été déposées par la CCIV concernant les nouvelles énergies, l'environnement, le numérique, le Port de demain et la pollution sonore.

Concernant l'environnement elle s'arrête sur le Projet Green Bay, le projet de Certification Port Propre Port de Commerce, la Charte "Escale Zéro Fumée" et la certification ISO 9001. Concernant la Sécurité/Sureté elle revient sur l'IA sur les flux vidéo (solution d'hyperviseur, plateforme virtuelle qui permet de gérer plusieurs solutions logicielles ou d'exploitation) et sur l'opération de contrôle par les services de l'Etat en novembre 2022 (Police – Douane – Gendarmerie maritime).

## V – CCIV - CONCESSION PLAISANCE

- ✓ Point d'activités et projets

Madame ROSSO annonce que le chiffre d'affaires croit de 9% au premier trimestre. Elle revient sur le traitement des affouillements TVD et la Seyne sur Mer et la digue Est St Louis du Mourillon.

Elle annonce que la CCIV souhaite assurer le meilleur service aux plaisanciers, maintenir les installations en bon état de fonctionnement, poursuivre les sensibilisations des plaisanciers aux règles de sécurité et de protection de l'environnement

Monsieur VOLSY revient sur le nettoyage des bateaux à l'eau de mer et demande si c'est envisageable sur les pontons. Monsieur VAROQUI annonce que ce n'est pas possible avec le risque de pollution de l'eau de mer. Il annonce que des idées sont à chercher pour trouver une solution pour rincer les bateaux directement sur les pontons.

Monsieur MEZOU attire l'attention sur le fait que les ports de vieilles darses et darse nord reçoivent les suies des ferries. Monsieur BARBAGELATA précise qu'une solution est à l'étude, et que le projet CENAQ permettra d'éviter cette pollution.

Monsieur CAVALLLO remercie les services de l'Etat sur ce sujet et revient sur des solutions envisagées pour faire face à ces situations de sécheresse.

## VI – SITE DE TCA

- ✓ Relocalisation de la capitainerie et projet de bollard traversier quai de la Corse

Monsieur LE FUR revient sur la relocalisation provisoire de la capitainerie dans les locaux de la DDTM et annonce que l'analyse des travaux définitifs est en cours. Le début des travaux est prévu au dernier trimestre 2023 pour 10 mois pour un montant de 1 200 000 € HT.

Concernant le bollard traversier, le marché de maîtrise d'œuvre est en cours d'élaboration avec des études géotechniques en janvier 2023 pour un coût estimatif de 200 000 € HT.

- ✓ Création de bollards surélevés quai Fournel et Minerve

Pour le quai Minerve, il annonce la reconnaissance au gyroscope menées par RTE qui doit être reprogrammée pour connaître la position précise de la ligne 36 000 Volts. Pour le quai Fournel, l'étude géotechnique a été réalisée en mars 2023 et les travaux de 2 bollards surélevés sont prévus en 2024. Le coût estimatif des travaux est de 950 000€ HT.

- ✓ Remplacement bollard quai Minerve

Il revient sur le déplacement d'un bollard traversier et de sa clôture pour le second semestre 2022 durant 3 mois pour 370 000 € HT.

- ✓ Bilan du dragage

Madame AREND rappelle que ce dragage de 1 500 m<sup>3</sup> des trois quais à TCA est réalisé par l'entreprise ECTM. Les bathymétries de contrôle ont été faites et garantissent les qualifications de quais suivantes : Minerve : 8,20m, Fournel : 8,60m et Corse : 8,00m.

- ✓ Reprise de la poutre de couronnement

Les 185 mètres linéaires de poutre de couronnement à reprendre comprennent le décapage, le traitement du ferrailage et des bollards en place, le bétonnage d'une nouvelle poutre et la pose des défenses. La réalisation des travaux est prévue en automne 2023 pour 230 000 € HT.

- ✓ Mise en place de défenses surélevées sur Fournel et Minerve

Elle poursuit avec la création de 20 massifs béton tous les 20 mètres sur les quais Fournel et Minerve et le doublement vertical des défenses cylindriques actuelles (Ø 1000x1500). Le début des travaux est prévu début juillet pour 1,5 mois, pour 250 000 € HT.

- ✓ Point d'avancement CENAQ

Monsieur VILLEMIN revient sur la mise à jour des crédits de paiement de l'autorisation de programme 2020-2024 relative à la connexion électrique des navires à quai du port de Toulon Côte d'Azur. La clôture comptable de fin d'année 2022 n'a pas permis d'enregistrer et de payer les dernières situations, reportant ces dépenses sur 2023. Il convient donc de mettre à jour les crédits de paiement. Il présente la révision de l'échéancier prévisionnel.

## VII – SITE DE BREGAILLON

- ✓ Remplacement des défenses du quai Lo-Lo

Madame AREND annonce le remplacement de ces défenses composées essentiellement de pneus PL. Les points de fixations et les âmes métalliques ont atteint leurs limites ce qui occasionne des décrochages lors des manœuvres. La dimension des navires et le tonnage croissant imposent une modification du système de défense avec la mise en place (tous les 10 m sur les 214 ml de quai) de 20 défenses cylindres pour 240 000 € HT.

- ✓ Réhabilitation des ducs d'albe

Elle poursuit avec cet outillage portuaire qui date de 1993 et dont le plancher est très affaibli. Le remplacement du plancher métallique par une plateforme préfabriquée en béton (30 t) est prévu et des échelles et défenses bouclier vont être posées à l'automne 2023 pour 90 000 € HT.

## VIII – SITES FORME ET CALES, QUAI D'ARMEMENT, ESPACE GRIMAUD

- ✓ Réfection des terre-pleins entre Grande Forme et Cale 1

Monsieur LE FUR annonce que des enrobés ocres seront posés entre la grande forme et la cale 1. Il revient également sur la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures (3 semaines à partir de juillet pour 241 325 € HT).

- ✓ Création d'un bollard et réflexion sur l'extension du môle d'armement

Il poursuit avec la construction d'un bollard traversier dont l'étude géotechnique a été réalisée en février 2023. Le dragage d'une zone de 650 m<sup>2</sup> est prévu avec le déplacement de 30 ml d'enrochement. Un marché d'AMO est en cours d'élaboration et le coût estimatif de l'opération est de 560 000 € HT.

- ✓ Réparation de l'aire mutualisée de mise à l'eau de l'espace Grimaud

Madame AREND conclût sur cette zone avec la réparation de l'enrobé de l'aire mutualisée de mise à l'eau effectuée en mai pour 25 000 euros.

## IX – SURETE - SECURITE

- ✓ Point sur l'arrêté « sécheresse »

Monsieur MAMINO revient sur les principales mesures (lavage des bateaux et engins nautiques par des particuliers : Interdit à titre privé en tous lieux, lavage des bateaux et engins nautiques par des professionnels : Interdit sauf avec du matériel haute pression (exemple par lance à eau) et avec un système de recyclage de l'eau). Cet arrêté va jusqu'au 15 octobre 2023, sous réserve d'un arrêté préfectoral de prorogation. Les sanctions prévues sont une peine d'amende de 1 500 € pour les personnes physiques, le quintuple pour les personnes morales.

- ✓ Attribution du marché de remorquage portuaire

Monsieur GILY annonce que le marché a été notifié le 5 mai 2023 à CM CHAMBON. Le comité de pilotage hebdomadaire est prévu pour le suivi de la mise en place de la prestation. Il précise que deux remorqueurs sont prévus : 1 de 40 tonnes au crochet en cours d'acquisition et 1 de 28 tonnes au crochet en cours d'acheminement pour le port de Toulon. Le LIBECCIO arrivera à Toulon mi-juillet et le remorqueur principal devrait arriver fin d'année 2023. Leur accueil au quai d'armement est à l'étude (Coût aménagement d'environ 30 000 € HT).

- ✓ Modernisation du système de vidéo-protection

Monsieur MAMINO annonce le passage d'un système passif (1 opérateur surveillant 73 caméras) à un système dynamique avec la remontée des alarmes, l'intégration de l'intelligence artificielle (discrimination des objets) et la mise en place des zones de détection, alerte franchissement... Le système est mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023 pour 70 000 € HT.

## X - QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Statistiques et activités portuaires

Monsieur MOSNIER rappelle qu'après l'arrêt de la ligne UN-RORO et le COVID, le trafic a repris. Le nombre de passagers est revenu sur les chiffres de 2019 et monsieur MOSNIER revient sur l'organisation nécessaire pour accueillir 2 millions de passagers. Le fret repart également à la hausse, comme le nombre d'escales commerciales.

- ✓ Bateaux de tradition : évolution du cahier des charges

Monsieur LE FUR annonce les modifications apportées au cahier des charges. Cela concerne notamment les précisions concernant les caractéristiques des navires pouvant prétendre à la qualification « bateau de tradition » (exemple : bois en priorité ; la qualification d'un bateau avec coque plastifiée étant possible et laissée à l'appréciation du groupe d'experts), l'ajout d'une attestation d'assurance en cours de validité à la liste des pièces à produire à l'appui de la demande de qualification et l'introduction d'un nouvel article précisant que « seul le comité d'experts est autorisé à vérifier/visiter les bateaux et valider ou non la qualification lors des visites annuelles ».

Monsieur PROTIN remercie pour les travaux concernant le port de la Petite Mer et demande ce qui est prévu pour l'enfouissement des blocs bétons, le remplacement du ponton de la SNPM et le stationnement désorganisé qui empêcherait aux pompiers de rentrer dans le port.

Monsieur LE FUR propose une visite sur site afin de régler le premier point. Concernant le ponton de la SNPM, monsieur VILLEMIN explique qu'il s'agit de leur structure mais qu'il faut trouver une solution financière et différentes solutions seront proposées. Concernant le stationnement, une étude avec la commune est prévue.

Monsieur LE SAUSSE revient sur la demande des professionnels de l'espace Grimaud d'obtenir une prorogation de dix ans pour leurs AOT afin de s'harmoniser avec le futur délégataire. Il demande également que la barrière d'accès à la zone reste ouverte pour permettre un accès plus facile pour les commerces. Monsieur LE FUR rappelle que cette barrière fait partie du dispositif de sécurité mais qu'une réflexion est possible sur ce point. Monsieur MINNITI souhaite que la barrière reste fermée pour éviter que les gens du voyage puissent s'installer sur cette zone et préférerait qu'un accès privé soit créé pour le chantier naval. Monsieur VILLEMIN revient sur la prorogation des AOT et confirme qu'il n'y a pas de raison de prolonger ces autorisations, mais qu'il est possible d'étudier une possibilité de prorogation en cas d'investissement sur cette zone. Monsieur VINCENS remercie pour les investissements, et demande un planning précis des travaux concernant la réception de l'Arvia sur le port en 2025. Monsieur LE FUR confirme que les travaux seront finalisés à temps et que des éléments lui seront communiqués afin de rassurer les opérateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 12h00.

Geneviève LEVY  
Présidente du Conseil Portuaire  
de Toulon – La Seyne/Brégaillon

